



Permission de voirie
27 rue de Noisy
78870 BAILLY

Le Maire de la Commune de BAILLY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1 à L.2213-2 ;

VU le Code de la Route, article L.130-5;

VU le Code de la Sécurité Intérieure article L.511-1 ;

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU l'arrêté interministériel du 22 mai 1989 relatif à la signalisation routière ;

VU la demande en date du 7 octobre 2022 de la société DESNOS DEMENAGEMENT qui doit effectuer une prestation d'emménagement pour M. DE MOLLIENS au 27 rue de Noisy 78870 BAILLY;

CONSIDERANT que pour la nécessité des usagers, il y a lieu de prendre toutes les mesures propres à éviter les accidents ;

ARRETE

ARTICLE 1- Le mercredi 9 novembre 2022 de 6h à 21h, le stationnement sera interdit sur 2 places de stationnement en face du 27 rue de Noisy. Par dérogation, les véhicules participant au déménagement seront autoriser à stationner.

ARTICLE 2- Les panneaux de signalisation réglementaires seront mis en place si besoin par le demandeur et sous sa responsabilité. Le demandeur affichera l'arrêté sur les lieux de l'intervention.

ARTICLE 3- Les contraventions au présent arrêté seront constatées et les contrevenants poursuivis conformément à la loi. Les véhicules en stationnement illicite seront considérés comme gênants et leur enlèvement pourra être demandé.

ARTICLE 4- Dès l'achèvement du déménagement, le bénéficiaire de la présente autorisation sera tenu d'enlever tous les décombres, délaissés, cartons et films.

ARTICLE 5- Monsieur le Lieutenant de la Gendarmerie de Noisy le Roi, la Police Municipale de Bailly, et Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Bailly sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliations sont adressées à :

Versailles Grand Parc deplacements@agglovgp.fr

M. le Lieutenant de la Gendarmerie de Noisy le Roi bta.noisy-le-roi@gendarmerie.interieur.gouv.fr

La Police municipale de Bailly police@mairie-bailly.fr

Le SDIS LOU.prevision@sdis78.fr

La société DESNOS DEMENAGEMENT, contact@desnos-demenagement.fr

Monsieur le Directeur des Services Techniques, sebastien.mesnard@mairie-bailly.fr



Fait à Bailly, le 13 octobre 2022

**Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint au Maire délégué aux Mobilités,
à la Voirie et aux Travaux,**

Denis PETITMENGIN